

Le Prix Panafricain de l'Entrepreneuriat dans l'Education

1. Critères d'Entrée

1. Le concours est ouvert à toutes les organisations, dont l'objectif est centré sur l'éducation, situé dans 55 pays d'Afrique, pour lesquels les prix sont disponibles (voir ci-dessous).
2. Les candidatures peuvent être soumises pour le compte d'une autre organisation - ex. par les ONGs non-africaines de la part de leur partenaire locale/bureau - néanmoins, les fonds et les bourses de voyage à la conférence peuvent être demandé et utiliser seulement au bénéfice d'une organisation basée en Afrique.
3. La liste complète des pays africains pour lesquels le prix est disponible sont les suivants:
Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique République, Tchad, Comores, Congo (République démocratique du), Congo-Brazzaville (également connu sous le nom de République du Congo), Côte d'Ivoire (communément appelée Côte-d'Ivoire), Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Guinée, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Sahara occidental, Zambie, Zimbabwe
4. Les inscriptions doivent être accompagnées de coordonnées professionnelles d'un arbitre approprié, qui est en mesure de confirmer que les contenus de l'entrée constituent une représentation véridique et exacte du travail du candidat.
5. Les arbitres doivent être i) indépendants de votre organisation et ii) un fonctionnaire gouvernemental, professionnel qualifié, ou un employé supérieur d'une institution reconnue au niveau international.
6. Les professionnels qualifiés aux fins de la présente compétition incluent: professeurs (employés par de différentes institutions), médecins, avocats, juges, comptables, banquiers, ingénieurs et des officiers de police.
7. Les arbitres ne peuvent pas inclure de membres de famille du participant. Si vous avez des doutes si votre arbitre répond à ces critères, veuillez contactez competitions@Teach A Man To Fish.org.uk, avant de soumettre une entrée.

2. Le Déroulement de la Compétition

1. **La Fondation de Saville Prix panafricains pour l'Entrepreneuriat dans l'Education 2019** est un concours d'un tour allant du lundi 27 mai au vendredi 16 août 2019.

2. Les candidatures peuvent être soumises sur le site web remplissant le formulaire électronique d'inscription à la compétition. Les candidatures peuvent être soumises en Anglais ou Français. Les contributions reçues au concours dans des langues différentes ne peuvent être acceptées.
3. Pour être éligibles, toutes les inscriptions doivent être reçues à la date ou avant de clôture du concours par **Teach A Man To Fish**. La responsabilité de **Teach A Man To Fish** ne saurait être engagée en cas d'une défaillance du système postale ou électronique ayant pour résultat le non-reçu de concours après la date de clôture.
4. Les candidats ne sont pas requis pour devenir un membre du Réseau de **Teach A Man To Fish** afin d'être admis au concours.
5. L'adhésion au Réseau de **Teach A Man To Fish** et la participation à ce concours est entièrement gratuite.
6. **Teach A Man To Fish** se réserve le droit d'amender le contenu des termes et conditions de la compétition postérieur à la date de début ou de l'annuler dans sa totalité. Cette prérogative sera utilisée dans des circonstances exceptionnelles et dans le cas où il n'existe pas d'autres méthodes viables.
7. Les critères de sélection du gagnant seront disponibles via le site web.

3. L'utilisation des Informations

1. Les participants acceptent d'être ajoutés à la liste de contacts de **Teach A Man To Fish** qui leur donnent droit à recevoir des bulletins électroniques trimestriels et auront la possibilité de devenir membre du **Réseau Teach A Man To Fish**. *Remarque:* Les participants peuvent être retirés de cette liste de contacts à tout moment en envoyant un e-mail blanc à info@Teach A Man To Fish.org.uk avec le terme « unsubscribe » (désabonner) dans la mention objet.
2. En soumettant une entrée au concours, les participants acceptent de laisser **Teach A Man To Fish** and **Educating Africa** à utiliser ces histoires dans le cadre de leurs communications en ligne et hors ligne à leur convenance.
3. **Teach A Man To Fish** ne communiquera pas les données de contacts ou personnelles des participants sur une base commerciale à aucune tierce partie.

4. Gagnants

1. Un prix d'USD \$10,000 est disponible à la meilleure entrée en général ainsi que deux prix de \$5,000 aux meilleurs seconds conformément à la décision du jury de la compétition.
2. La somme remportée pour le Prix du Partenariat (\$5,000) d'avenir ne sera transférée qu'après signature d'un protocole d'accord entre l'organisation gagnante et **Teach A Man To Fish**.
3. L'utilisation de l'argent sera laissée à la discrétion de l'organisation bénéficiaire. Pour recevoir ce prix, l'organisation gagnante aura besoin d'un compte bancaire sur le nom de l'organisation et doit être capables d'accepter des transferts internationaux de fonds.
4. La liste complète des lauréats sera annoncée jusqu'au Septembre 2019.

5. Le décaissement des fonds est subordonné à la soumission de preuves appropriées et la vérification de ces documents ainsi que les réussites décrites dans les essais gagnants.
6. Les participants seront obligés d'apporter la preuve du statut juridique de leur organisation (ex. des documents d'enregistrement) et les comptes annuels.
7. Les fonds à déboursier aux pays gagnants ne sont pas attendu avant Decembre 2019, néanmoins pour les quatre meilleurs participants ce peut être plus tôt.
8. En participant au concours, vous consentez à permettre à vérifier en personne par **Teach A Man To Fish**, lorsque cela est jugé nécessaire, la véracité de toutes les entrées, et à permettre à ramasser des histoires et des images à des fins de communications. Cela pourrait être réalisé sous forme de visites aux opérations sur le terrain/sièges des organisations, et à celles de ces arbitres.

5. Le Jury et la Procédure de Sélection

1. **Teach A Man To Fish** reste pleinement responsable pour la composition du jury.
2. Le jury se réserve le droit de ne pas approuver aucun prix pour un pays donné, dans le cas où il n'existe pas de l'entrée jugé suffisamment de qualité de ce pays.
3. Le jury sera entièrement et uniquement responsable pour la sélection finale. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de la décision finale du jury.
4. Bien que la compétition soit ouverte à toutes les organisations qui travaillent dans les domaines de l'éducation et sont établis en Afrique, la préférence sera donnée, dans l'étape de jugement, aux organisations qui sont juridiquement registrées dans le pays concerné, qui existent depuis plus de deux ans, et qui sont en mesure et désireuses à fournir des comptes financiers.
5. **Teach A Man To Fish** et le jury pourront à tout moment disqualifier un participant sans être obligés de donner les raisons.

6. Responsabilité et Conflits

1. **Teach A Man To Fish** ne sera pas responsable pour des réclamations concernant la procédure ou la sélection des entrées gagnantes.
2. Tous les conflits seront mis disponible pour jugement aux membres du Conseil de **Teach A Man To Fish**.